



« **CONTRAT DE PAYS 2007-2013 DE PUISAYE-FORTERRE** »

AVIS

présenté par

Gérard MOTTET

COMMISSION N° 1

Aménagement des territoires, agriculture

SEANCE PLENIERE DU 28 NOVEMBRE 2007

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif à l'approbation du projet de contrat de pays 2007-2013 de Puisaye-Forterre.

Réunissant 34 527 habitants, 1 730 km², 68 communes, 6 cantons de l'Yonne et un canton de la Nièvre, le Pays de Puisaye-Forterre est le seul pays interdépartemental de Bourgogne. Ce premier fait est déjà significatif : ce sont bien les caractères physiques et historiques qui ont prévalu dans la constitution de ce pays, qui existait bien avant la mise en place de son premier contrat de pays en 2001.

1. Caractères généraux, un « pays d'évidence »

La Puisaye a toujours existé au Nord-Ouest de la Bourgogne, isolée entre la vallée de l'Yonne à l'Est et celle de la Loire à l'Ouest, fortement marquée par la pauvreté de ses sols bruns, lessivés et hydromorphes, argilo-sableux et siliceux, froids, acides et imperméables formés par la décalcification des calcaires crétacés sous-jacents. A ces traits pédologiques généraux, s'ajoute l'arrivée en affleurements directs des « sables de l'Albien » appelés aussi « sables de Puisaye ».

L'ensemble du territoire, aux altitudes modérées, reçoit en premier les précipitations formées sur l'Atlantique, ce qui explique son classement par les climatologues (P. Pagney et J. P. Chabin) dans le « climat nivernais », avec 800 à 900 mm de précipitations annuelles, le tout contrastant avec les 600 mm de l'Auxerrois plus abrité et plus sec.

Sols pauvres et imperméables, pluviosité soutenue, expliquent la pauvreté initiale du milieu, voué à la forêt et à une polyculture sur de très petites exploitations, contrastant avec de très grandes propriétés forestières longtemps nobiliaires (Saint-Fargeau et son château, Boutissaint, Bontin, etc...). Une étude réalisée en 1911 par G. Goujon relevait qu'en 1830 l'espérance de vie en Puisaye était de 28 ans. Heureusement des opérations d'assainissement sont intervenues à partir de 1850, l'isolement a été réduit par l'empierrement avec des ferriers, provenant d'activités de métallurgie très anciennes.

Il y a lieu d'ajouter à cette première forme d'artisanat celle de la poterie valorisant l'argile locale ou « terre à pots », longtemps utilitaire, qui perdure de nos jours sous forme d'artisanat d'art mais aussi pour la production de briques et de tuiles. Enfin, à l'Est de la Puisaye, l'exploitation de l'ocre a marqué le territoire depuis le haut Moyen-Age : les églises de Puisaye sont toutes riches de fresques de grande valeur (La Ferté Loupière, Moutiers, etc.)

Pas de villes, grandes ou même moyennes, mais un réseau de bourgs centres, chef-lieux de cantons, dont Toucy, ville d'appui, dans le dispositif de contrat de pays.

Une vie culturelle ancienne, prestigieuse et qui se maintient de nos jours autour des activités musicales, universitaires, environnementales. La Puisaye est la patrie de Colette mais aussi de Pierre Larousse, né à Toucy, et, de nos jours, l'astrophysicien Hubert Reeves vit à Malicorne.

La commission environnement du Conseil de développement du Pays de Puisaye-Forterre a initié, le 25 octobre 2007, à Saints en Puisaye, la réunion annuelle du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

Chaque année les « Estivales de Puisaye » sont un grand évènement musical international.

Depuis quatre ans, l'Université Pour Tous de Puisaye-Forterre, organise autour de son comité scientifique des recherches, des conférences et des cours annuels.

2. Puisaye et Forterre, deux régions naturelles contrastées, mais imbriquées

Alors que depuis toujours, géographes, historiens et sociologues ont insisté sur le contraste qui existe entre la Puisaye argileuse et la Forterre calcaire, il pourrait apparaître surprenant que ces deux régions naturelles différentes, mais proches, aient pu se réunir dans le même projet de « pays ».

C'est qu'il ne faut pas, là encore, sous-estimer les données naturelles : au Sud de la Puisaye, stricto sensu, existe bien un territoire de transition où ces données naturelles sont étroitement imbriquées, notamment par le jeu de la tectonique : de longues failles obliques font voisiner les argiles de Puisaye et les calcaires de Forterre : la toponymie elle-même est imbriquée, de telle sorte que l'on peut réellement parler de Forterre Poyaudine.

De plus, il est clair que cette Forterre poyaudine a préféré s'associer avec la Puisaye proche, où la volonté de construire un contrat de pays était forte, plutôt que de se retrouver isolée à proximité de l'agglomération auxerroise où cette même volonté n'existait pas. Et ceci, d'autant plus que plusieurs communes situées dans la proximité de la ville d'Auxerre, Pourrain, Lindry, sont en réalité situées sur des « sables de Puisaye » et revendiquent, de ce fait, leur appartenance au Pays de Puisaye-Forterre, ne serait-ce que pour échapper à ce qu'elles appellent elles-mêmes le danger de disparaître dans la périurbanisation. L'attraction du lycée de Toucy, aux excellents résultats au baccalauréat, n'y est pas non plus étrangère, de même que celle du marché du samedi à Toucy, ininterrompu depuis le XIV^{ème} siècle. Toucy a d'ailleurs accueilli une réunion du Bureau du CESR, dans la précédente mandature.

3. Les réalisations du contrat de pays 2001-2007

Elles sont nombreuses et reconnues : maisons médicalisées, développement économique, vie associative, culturelle, environnementale, obtention d'un « Pôle d'Excellence Rurale », décentralisation de l'École Vétérinaire de Maison-Alfort, site néo-médiéval très fréquenté de Guédelon, tenue annuelle des « Entretiens de Champignelles », qui réunissent tous les élus de Puisaye et de Forterre sur un même pied d'égalité, ont nettement contribué à forger cet esprit d'appartenance à un vrai « pays ». Celui-ci est fortement ressenti par tous ses acteurs, consacré par la presse locale et régionale, comme étant la seule chance de continuer à exister et à se développer, malgré les forts handicaps initiaux, le relatif isolement géographique et la faible urbanisation.

L'équilibre entre Puisaye et Forterre est également bien réalisé, tant au sein du syndicat mixte que du conseil de développement.

Quant à l'université de Puisaye-Forterre, ses recherches, la localisation et l'extension de ses activités, montrent bien que cette fusion des deux régions naturelles est une réalité voulue et réussie. Rien à voir avec l'enfermement de l'Université pour tous de Bourgogne à Auxerre, sur cette seule ville, et dont les conférences ne doivent avoir lieu qu'en début d'après midi pour ne pas gêner les personnes âgées.

Cette cohérence réussie de la Puisaye et de la Forterre proche n'est pas le moindre des mérites des acteurs de ces deux territoires. On peut dire qu'à partir d'un véritable pays d'évidence, la Puisaye, et parce que ce pays interdépartemental avait au départ une forte identité physique et historique, la mise en place d'un premier contrat de pays a permis de construire un vrai territoire de solidarité, bien qu'au départ les facteurs naturels étaient nettement répulsifs.

C'est donc bien l'engagement citoyen et la démocratie dite participative qui ont fait de ce double territoire géographique un seul et même pays, où chacun se sent impliqué dans l'avenir de celui-ci, quelque soit son âge, sa profession et sa sensibilité.

Clôturant les derniers Entretiens de Champignelles, le Président du Conseil régional de Bourgogne, François PATRIAT, a rendu hommage au travail effectué dans le précédent contrat de pays et laissé espérer, qu'après avis des deux assemblées régionales, le prochain contrat puisse assurer la continuité d'action espérée. Il a nettement qualifié ce pays de « vrai pays » à la différence d'autres pays, beaucoup trop « artificiels ».

AVIS ADOPTE PAR 54 VOIX POUR ET 15 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Bernard TOULLIER
au titre de la Chambre Régionale de Métiers**

« Après la brillante intervention de M. Gérard Mottet, je tiens à préciser que, loin de l'image d'Epinal si bien illustrée, la réalité des difficultés économiques et surtout sociales est telle que la Puisaye-Forterre doit faire face à une situation de région sinistrée. La prose de Madame Colette est de l'histoire ancienne. Il convient de mieux tenir compte du travail réalisé par tous les acteurs du pays de Puisaye-Forterre et les soutenir de nos encouragements ».

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'environnement

« Je suis membre du Conseil de développement du Pays de la Bresse Bourguignonne et à ce titre, j'ai participé à de nombreuses réunions et rencontres avec d'autres structures de Pays. Il y a d'autre part des analogies certaines entre la Puisaye-Forterre et la Bresse, notamment une forte cohérence identitaire. De cette expérience, il ressort déjà que nombre de Pays sont en train de s'interroger sur leur avenir, et donc sur celui de la démocratie participative.

Je lis dans ce document, comme on peut d'ailleurs le lire dans nombre de Contrats de Pays nouvelle génération que « *l'environnement sera pris en compte de manière transversale* ».

Le constat qui ressort des évaluations des contrats terminés est qu'il a été tellement transversal qu'il a pratiquement disparu : l'environnement, pour lequel on convient qu'il est primordial, reste ce dont on se préoccupe quand tout le reste a été traité, et s'il y a encore de l'argent, et en général, il n'y en a plus. A cela, deux raisons principales :

- On parle beaucoup d'environnement ces derniers mois, mais on rencontre une absence de volonté politique des élus locaux à s'approprier concrètement des projets
- L'impossibilité pour les associations de porter des projets (manque de moyens, montage complexe).

La fiche-action 1-13 est intitulée « Développer l'éducation à l'environnement et favoriser la biodiversité ». Le travail déjà accompli par le Pays de Puisaye-Forterre dans ce domaine (1), avec la collaboration du Conservatoire des Sites Bourguignons, me donne l'occasion de rappeler la chance qu'a notre région d'avoir sur son territoire à la fois des associations et personnes particulièrement compétentes dans ce domaine et une richesse très diversifiée.

Une autosaisine du CESR sur « l'état et l'évolution de la biodiversité en Bourgogne » est plus que jamais d'actualité, en notant que NATURA 2000 a fait un bond notable, passant de 1,7 % de la superficie à plus de 8 %.

Les Pays pourraient être, devraient être les relais naturels, les aires géographiques et institutionnelles pertinentes pour la mise en œuvre d'actions pérennes pour l'environnement. Cela mérite que le CESR se penche plus avant sur une évaluation des actions des Pays du territoire bourguignon, dans le domaine environnemental comme dans d'autres qui sont de leur compétence, alors que de nouveaux critères de financement viennent d'être établis.

(1) Brochure « Les milieux naturels de Puisaye-Forterre » - naturapuisaye@yahoo.fr



**Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS
au titre de la CGT**

« Sans remettre en question l'intérêt qu'il peut y avoir à mesurer l'authenticité historique et la réalité géographique d'un pays, il n'en reste pas moins que ce projet d'avis nous semble peu pertinent au regard des besoins des populations qui y vivent.

En effet, sans vouloir nier l'importance de la décalcification des calcaires crétacés sous-jacents dans la justification de ce contrat de pays de Puisaye-Forterre, sans vouloir douter que la domiciliation fiscale d'un astrophysicien en fait un territoire d'exception, on peine à trouver les arguments justifiant le renouvellement de ce contrat de pays, tant il manque des éléments concrets ainsi qu'un bilan du contrat précédent, notamment d'un point de vue social.

Qu'en pensent les premiers intéressés, à savoir les habitants de Puisaye-Forterre ? Que leur apporte ce contrat de pays ? Ont-ils besoin de plus de services publics par exemple ? Sans doute mais c'est l'État qui en a la maîtrise et non pas le Pays.

Le groupe CGT considère qu'un travail d'analyse est à faire sur la « valeur ajoutée » des Pays, sur les différents contrats qui existent en Bourgogne et propose donc que le CESR se saisisse de cette étude. Le groupe CGT s'abstiendra sur ce projet d'avis ».

**Intervention de Michel MORINEAU
au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire**

« Un avis du CESR dans la précédente mandature avait produit une analyse très intéressante sur la mise en place des Pays en Bourgogne ; cet avis s'était en particulier attaché au fonctionnement des conseils de développement des pays (notamment sous l'angle de la démocratie participative).

Il serait utile d'évaluer la présente proposition de reconduction du Pays de Puisaye-Forterre à l'aune des critères, des remarques, des propositions que le CESR avait approuvés à cette époque ».



**Intervention de Gilles ABRY
au titre de la Chambre Régionale d'agriculture**

« Je partage l'opinion de Monsieur Mottet et son analyse sur l'historique et le patrimoine de la Puisaye, région que je connais parfaitement pour y être né et y résider.
Pour l'anecdote, mon père est né dans une maison voisine de celle de Colette.

Je tiens toutefois à souligner la complémentarité nécessaire entre l'économie et le patrimoine.
Pourrait-on valoriser le patrimoine d'un pays qui ne vit plus ?
L'agriculture et l'artisanat participent très largement en Puisaye à l'aménagement du territoire.
Le territoire poyaudin bénéficie d'un potentiel de clients important grâce à la proximité de Paris, potentiel à ce jour insuffisamment exploité par manque de cohésion de l'offre.

Concernant la valorisation des forêts du Pays Puisaye, certes, le travail local est nécessaire, mais la complémentarité avec le P.E.R. porté par le Département de l'Yonne et particulièrement la partie valorisation de la biomasse, est indispensable.

Je tiens aussi à souligner que le Pays Puisaye-Forterre n'est pas seulement une entité « administrative », c'est un pays qui a « une âme ». En effet, il est porté par tous : acteurs économiques, politiques, élus locaux, habitants.

Merci de votre attention ».